

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 26 SEPTEMBRE 2023

PRESENTS : BELAIR Florence, JOUHANNY Guy, HUMBERT Laure, DOIZON Béatrice, LEYSENNE Marine, LUBRANO Josiane, CARLINI Mathieu, GAYOT Loïc, MALLEFONT René, DUFOURNEAU Gael

PROCURATIONS excusés : Mr LAVIGNE à Mr JOUHANNY, Mr DELAUTRETTE à Mme BELAIR, Mr RIPOLL à Mme HUMBERT

ABSENTE : Mme PELTIER Juliette

Secrétaire de séance : Mme HUMBERT

1/POINT SUR LES TRAVAUX, DOSSIER DE SUBVENTION

- Liaison piétonne : depuis le mois de février dernier, des relances ont été réalisées chaque mois par la commune auprès de l'entreprise, des assurances et de l'expert afin que le rapport d'expertise soit finalisé et une date de travaux rapide envisagée. Une nouvelle réunion est prévue le 12/10. La commune a demandé de manière formelle que les travaux de réfection débutent au plus vite sans quoi des dommages et intérêts pour non jouissance seraient réclamés.
- La mise en place d'un ralentisseur sur la route du Breuil à proximité de l'école a été demandée par plusieurs riverains, signalant la vitesse excessive de véhicules sur cette portion de route. Les travaux prochains de l'EHPAD vont engendrer des passages de camions et autres véhicules risquant de dégrader la chaussée. Cette demande sera donc étudiée une fois les travaux de l'EHPAD terminés.
- Après réactualisation des devis, la signalétique du bourg a pu être commandée. Les panneaux seront en place dans les meilleurs délais après leur réception.
- Le projet de construction d'une ombrière photovoltaïque sur le parking du stade à usage de l'entreprise Broussaud progresse. Le bail emphytéotique va être prochainement signé entre la commune et la Société d'Economie Mixte Elina. Un projet de récupération d'eau pluviale sur l'ombrière est à l'étude.
- Suite à un questionnement de Josiane Lubrano, il est indiqué qu'un retour d'étude est prévu en début d'année prochaine par le SABV concernant les captages de la commune dont l'eau n'est pas récupérée.
- L'escalier extérieur de la tour du château a été consolidé pour la saison estivale de manière provisoire. Suite à un problème sur l'escalier intérieur, il a été demandé à M. CONTE, membre d'Archéa, d'effectuer un état des lieux. Un devis pour leur réfection va être demandé afin de pouvoir le prévoir au budget. Dans l'attente, l'accès à la tour n'est pas autorisé pour raison de sécurité.
- Le projet d'acquisition et de restauration du canal est pour l'instant à l'arrêt, l'Etat n'ayant pas répondu favorablement aux demandes de subventions de la commune. La participation financière de l'Etat étant indispensable pour bénéficier d'un subventionnement de la Région, seul le Conseil Départemental a répondu positivement à nos demandes de financement, malheureusement insuffisant au regard de l'importance des frais de restauration.
- Le Département va effectuer des travaux de réfection de voirie à la sortie des Cars sur la route de Nexon (consolidation du talus en contrebas de la route dans les virages) qui vont engendrer une fermeture d'environ une semaine et une circulation perturbée pendant 4 à 5 semaines.

Demandes de subventions CTD:

Les demandes de subventions doivent être déposées avant le 1^{er} octobre auprès du Conseil Départemental dans le cadre des Contrats Territoriaux Départementaux (CTD). Trois dossiers peuvent être étudiés.

Par ordre de priorité et voté à l'unanimité par le Conseil :

1. Réhabilitation du hameau de gîtes et bâtiment d'accueil : réfection des sols et cuisines des chalets en bois; changement de l'ensemble des huisseries (chalets et maisonnettes) et des portes en bois du bâtiment

d'accueil ; remise aux normes électriques du local électrique et de certains points électriques dans les gîtes ; création d'un bâtiment en bois à proximité des gîtes pour entreposer les draps, serviettes... ainsi que les produits et équipements de ménage ; travaux d'accessibilité PMR ; réfection de la résine et de la peinture de la piscine et installation d'un saturateur à galets pour les pédiluves. L'étude de l'ATEC prévoit un montant de travaux de 294 590 € HT. Un maître-d'œuvre sera désigné pour mener à bien ces travaux. Des subventions seront également demandées à l'Etat au titre de la DETR.

2. GRVC 2023 : Demande de tranche supplémentaire pour le GRVC 2023 (route de La Vigne + La Teyssière). La planification des travaux s'effectuera en février pour un début de travaux au printemps.
3. Réfection de la toiture de la mairie avec isolation pour un montant de 38 046 € HT.

2/ CESSION BOULANGERIE

Suite au courrier de M. MAUMEGE du 21 septembre concernant l'acquisition des murs de la boulangerie, le conseil vote de manière unanime la vente des murs pour la somme de 25000€, correspondant aux frais d'acquisition récemment engagés par la commune. Il donne également son autorisation pour des travaux de réfection du logement dans l'attente de la finalisation de la vente.

3/DECISION MODIFICATIVE

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

611 – Contrat prestation service	500	
615231 – Entretien voirie	6 000	
61551 – Entretien matériel roulant	3 000	
6188 – Autres frais divers	500	
6281 – Concours divers	200	
011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL		10 200
6411 – Rémunération personnel titulaire	1 000	
6413 – Rémunération personnel non titulaire	500	
012 – CHARGES DE PERSONNEL		1 500
6531 – Indemnités	150	
6533 – Cot retraite	150	
65 – AUTRES CHARGES GESTION COURANTE		300
66111 – Intérêts des emprunts	500	
66 – CHARGES FINANCIERES		500
673 – Titres annulés	- 500	
67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES		- 500
TOTAL		12 000

RECETTES

70323 – Redevance occupation domaine public	3 000	
70 – PRODUITS SERVICES DOMAINE		3 000
7588 – Autres produits	9 000	
75 – AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE		9 000
TOTAL		12 000

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

1641 – Emprunts	500
2315-Prog 311 Entrées bourg Gorre	-500
041 – 2315 Opération d'ordre	-4 000
040 – 2315 Opération d'ordre	4 000
2313-Prog 241 Trx bât cnaux	30 883.25
2315-Prog 326 GRVC 2023	71 100
2132-Prog 325 Boulangerie	23 000
2138-Prog 325 Boulangerie	<u>-23 000</u>
	101 983.25

RECETTES

1328-Prog 310 Autres subv	- 650
1323-Prog 321 Subv Paratonnerre	650
001 – Excédent d'investissement	<u>101 983.25</u>
	101 983.25

Vote unanime

4/ PASSAGE NOMENCLATURE COMPTABLE M57

Le conseil délibère favorablement pour le passage à la nomenclature comptable M57 développée. Une interrogation est formulée concernant le cadre « développée » alors qu'une nomenclature « simplifiée » permettrait moins de procédures administratives. M. le receveur principal a choisi cette option afin que l'ensemble des collectivités utilisent cette nomenclature.

5/PROVISION CHARGE CHAUFFAGE LOGEMENTS SOCIAUX

Le conseil vote à l'unanimité la proposition suivante :

- Log 4 Rue du Poète	120 €/mois
- Log 9 Rue du Canal	50 €/mois
- Log 11 Rue du Canal	70 €/mois

afin de tenir compte des dépenses réelles de chauffage.

6/REMBOURSEMENT SINISTRES

Le conseil accepte le remboursement lié au sinistre sur les bris de glace du Berlingo (322.86€) et le tracteur MF (641.84€).

7/ REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC

Le conseil accepte les sommes de 234€ pour ENEDIS et 350€ pour GRDF.

8/ CONVENTION PANNEAU POCKET

Un accord est donné par le Conseil à l'unanimité pour la mise en place de la convention liée à l'application Panneau Pocket afin de rembourser la quote-part de la Commune à la Communauté de Communes Pays de Nexon-Monts de Chalus.

9/ QUESTIONS DIVERSES

- Tarif redevance assainissement 2024 : une augmentation de 3% correspondant à 1.84€ du m3 est votée par le conseil (rappel tarif 2023 = 1,79€/m3)
- Partenariat avec l'Office de Tourisme pour classes de découverte : le conseil vote une reconduction de la convention et réévalue la tarification pour l'accueil de classe de découverte, soit :

- nuitée élève (hors drap et linge de toilette)	16 €
- nuitée accompagnateur (hors drap et linge de toilette) payants)	16 € (une gratuité par tranche de 10 élèves)
- repas chaud	11 €
- pique nique	9.50 €
- petit déjeuner	3.50 €

- goûter	2 €
- nuitée chauffeur (drap inclus, gîte séparé)	52 €
- accès au bâtiment d'accueil	gratuit
- salle supplémentaire	100 €/jour
- fourniture draps	8 €/paire

Sachant que la commission accordée à l'office de tourisme s'élève à 15 %.

- Cession délaissé La Vigne : le Conseil municipal autorise Mme la Maire à signer l'acte qui autorise la cession.
- Cadeaux et gratifications : il est ajouté une possibilité d'achat de cartes cadeaux ou de bons d'achat dans un magasin de puériculture d'une valeur de 100€ pour les naissances à destination des agents et des élus.
- Location gîtes d'habitants de la commune : Mme la maire donne lecture au conseil municipal du courrier en date du 5 Septembre 2023, demandant le remboursement des options inscrites au contrat de location pour un montant de 297€ suite à l'annulation du contrat hors délais réglementaires. Ce courrier fait suite à deux précédents courriers adressés au conseil. Sans prononcer d'avis en préambule, Mme la maire donne la parole directement aux membres du conseil afin de laisser le débat ouvert.

Considérant que le conseil municipal a déjà rendu une décision en date du 6 Juin 2023 sur la globalité du contrat suite à une 1^{ère} demande de remboursement, que le précédent invoqué comme argument dans le courrier est sans rapport avec la problématique en question (remboursement forfait ménage réalisé par les usagers), que le Conseil souhaite éviter de créer un précédent, que la location a été réalisée pour des tiers ne résidant pas sur la commune pour bénéficier du tarif privilégié réservé aux habitants de la commune, que le conseil souhaite traiter toutes les demandes avec équité, le conseil municipal refuse d'accéder à la demande de remboursement.

Seul M. Gayot vote pour le remboursement.

Mme la Maire invite les usagers des gîtes à souscrire des assurances annulation, comme pour toutes locations. Elle indique avoir mis à l'étude depuis plusieurs semaines une réflexion pour proposer la souscription d'une assurance annulation à laquelle les clients des gîtes seront libres d'adhérer ou non.

- Fausse consigne, fausse bonne idée : le conseil donne un avis favorable au courrier du Syded dénonçant la mise en place de consignes pour les bouteilles plastique.
- Présence de chats sans propriétaires dans le village des Plaisirs : un travail est en cours pour remédier à la situation.